

## 1. NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

**Le présent dossier présente la synthèse des prélèvements des 6 ouvrages de la SCEA Maison Lafage sur les communes de Perpignan et Canet-en-Roussillon afin de les régulariser.**

**Chacun des ouvrages présente une situation particulière et les cas de figure sont divers sur plusieurs points :**

- Au niveau chronologique (Forages anciens déjà exploités, Forages nouveaux à exploiter, Prélèvements anciens à abandonner),
- au niveau de l'usage (Usage AEP, Usage irrigation),
- au niveau des Masses d'eau concernées et des entités hydrologiques sollicitées,
- au niveau des seuils règlementaires vis-à-vis du prélèvement (Déclaration / Autorisation / ZRE).

**Les prélèvements des ouvrages distincts sur une nappe définie étant cumulés pour un même Maître d'Ouvrage, ce dossier est donc le reflet de la situation des ouvrages de prélèvement de la SCEA Maison Lafage.**

**Ce décrit et regroupe les forages suivants :**

### LÉGENDE - Code couleur :

**Forage XX** : Forage déjà exploité et renseigné dans le cadre de la **procédure de déclaration d'existence des ouvrages non domestiques**. Déclaration prélèvement à régulariser

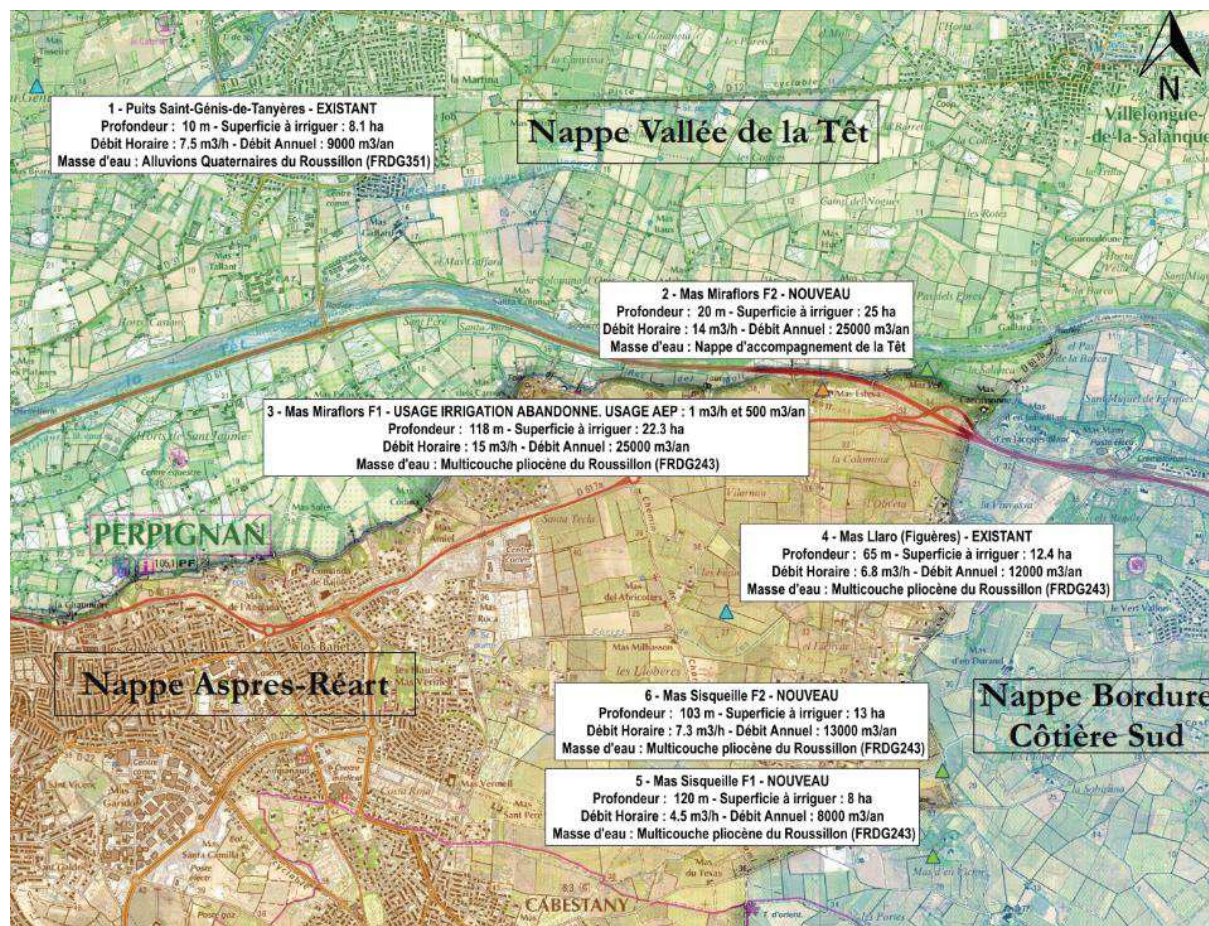
**Forage XX** : Forage abandonné qui était déjà exploité et renseigné dans le cadre de la **procédure de déclaration d'existence des ouvrages non domestiques**. Déclaration prélèvement à modifier

**Forage XX** : Forage de reconnaissance réalisé et déclaré. Déclaration ou demande d'autorisation prélèvement à réaliser

- **Puits Saint-Génis-de-Tanyères ❶** : L'ouvrage est un puits qui sollicite l'aquifère Quaternaire pour l'irrigation de 8,1 ha de vignes.  
Ce puits, réalisé en 1965, a été déclaré dans le cadre de la procédure de déclaration d'existence des ouvrages non domestiques. Son prélèvement doit être régularisé.
- **Forage Mas Mirafiors F2 ❷** : L'ouvrage a pour vocation de solliciter la nappe d'accompagnement de la Têt pour l'irrigation de 25 ha de vignes, en remplacement du Forage Mirafiors F1 (Ressource pliocène).  
Le forage de reconnaissance étant productif, il est envisagé de l'aménager en forage d'exploitation pour l'irrigation de ce vignoble.
- **Forage Mas Mirafiors F1 ❸** : Un forage dont l'usage pour l'irrigation va être abandonné et dont le prélèvement pour l'AEP conservé.  
Ce forage, réalisé en 2008, a été déclaré dans le cadre de la procédure de déclaration d'existence des ouvrages non domestiques. Son prélèvement doit être régularisé.
- **Forage Mas Llaro ❹** : L'ouvrage est un forage qui sollicite l'aquifère pliocène pour l'irrigation de 12,4 ha de vignes. Il est situé dans la nappe Pliocène dite « Aspres-Réart ».  
Ce forage a été déclaré dans le cadre de la procédure de déclaration d'existence des ouvrages non domestiques. Son prélèvement doit être régularisé.
- **Forages Mas Sisquille ❺ et ❻** : Les forages de reconnaissances réalisés étant productifs, il est envisagé de les aménager en forages d'exploitation pour l'irrigation de ces vignobles.  
Le prélèvement cumulé des deux forages sollicite la nappe Pliocène dite « Bordure Côtière Sud ».

La réalisation des forages de reconnaissance non exploités Mas Miraflores ② et Forages Mas Sisquille ⑤ et ⑥ a été déclarée en amont auprès de la DDTM.

Le surfaces et volumes à irriguer sont détaillés ci-après :



	Entité	Débit (m <sup>3</sup> /h)	Masse d'eau	Entité hydrogéologique	Nappe sollicitée	Superficie à irriguer (ha)	Volume annuel (m <sup>3</sup> )	
①	Puits Saint-Génis-de-Tanyères	7,5	FR-DG-351 : Alluvions quaternaires du Roussillon	671AB02 : Alluvions anciennes de la Têt	-	8,10	9 000	
②	Forage Miraflores F2	14	Nappe d'accompagnement de la Têt		-	25,00	25 000	
③	Forage Miraflores Ancien F1	1	FR-DG-243 : Multicouche Pliocène du Roussillon	671AA00 : Sables et argiles Pliocènes du Roussillon	Aspres-Réart	0,00	500	
④	Forage Mas Llaro	6,8	FR-DG-243 : Multicouche Pliocène du Roussillon	671AA00 : Sables et argiles Pliocènes du Roussillon	Aspres-Réart	12,40	12 000	
⑤	Forage Mas Sisquille F1	4,5	FR-DG-243 : Multicouche Pliocène du Roussillon	671AA00 : Sables et argiles Pliocènes du Roussillon	Bordure Cotière Sud	8,00	21,00	8 000
⑥	Forage Mas Sisquille F2	7,3				13,00		13 000

Le présent dossier est donc une synthèse exhaustive des ouvrages de prélèvement de la SCEA Maison Lafage dans la plaine du Roussillon et constitue **une demande d'autorisation environnementale au titre des articles R. 181-13 et suivants du Code de l'environnement pour le prélèvement de ces 6 forages.**